

100142509
JP/RC/

COMMUNE DE BARRETALI

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 1er octobre 2021

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

AU PROFIT DE :

- Identité des Requérants :

Madame Rose France **LUCCHESI**, retraitée, demeurant à MARIGNANE (13700) résidence Le Concorde 15, rue Henri Barrelet.
Née à BARRETTALI (20228), le 9 janvier 1942.
Célibataire.

Monsieur Lucien **LUCCHESI**, retraité, demeurant à BARRETTALI (20228) hameau de Pietricaggio.
Né à BARRETTALI (20228), le 13 décembre 1931.
Célibataire.

Madame Mireille **MORI**, sans profession, demeurant à BARRETTALI (20228) hameau de Pietricaggio.
Née à BASTIA (20200), le 13 juillet 1943.
Veuve de Monsieur Jean-Baptiste **LUCCHESI** et non remariée.

Madame Christine **LUCCHESI**, adjointe administratif, épouse de Monsieur François **QUASTANA**, demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100) résidence Les trois Moulins Bât. F 13 bis, chemin des Trois Moulins.
Née à BASTIA (20200), le 17 février 1978.

Concernant le bien ci-dessous désigné :

A BARRETTALI (HAUTE-CORSE) 20228 Lieu-dit.
une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	157	PIETRICAGGIO	00 ha 08 a 41 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**